

Exclusif Covid-19 / SNAAF : « Une masse de textes très techniques à assimiler, puis à vulgariser » (L. Pierrès)

Paris - Publié le lundi 27 avril 2020 à 14 h 02 - Entretien n° 181553

« La principale difficulté aujourd'hui, c'est d'appréhender les nouvelles dispositions législatives qui sont vraiment nombreuses. Rien que pour le nouveau régime d'activité partielle, on a eu trois ordonnances, deux décrets et un arrêté, les derniers textes sont tombés il y a quelques jours. La sécurisation juridique est très importante. Cela représente une masse de textes très techniques à assimiler et ensuite à vulgariser », déclare **Lola Pierrès**, déléguée générale du SNAAF, à News Tank le 27/04/2020.

Le SNAAF se définit comme « un syndicat professionnel qui a pour objet d'organiser, de développer, de conseiller et de valoriser les professions des personnels administratifs et assimilés employés au sein des différents organismes du football français. Plus généralement, il représente l'ensemble des professions liées au football dès lors qu'elles ne relèvent pas de l'exercice des professions de joueurs et entraîneurs à titre principal. »

« Dans l'idéal, tout le monde souhaiterait que les compétitions puissent aller à leur terme, avec des promotions, des relégations, des titres, etc. Mais est-ce que ce sera possible ? Personne n'a la réponse à ce jour », remarque la déléguée générale du **Syndicat National des Administratifs et Assimilés du Football** à propos de la saison 2019-20, suspendue en France depuis le 13/03/2020 à cause de la pandémie de coronavirus (Covid-19) qui a fait plus de 22 500 morts en France au 25/04/2020.

« J'essaie tous les jours d'être optimiste. Être catastrophiste, ça n'aide personne ! Nous avons des salariés, nous avons des emplois et nous allons tout faire pour défendre ces emplois. Cela fait partie, avec la santé, de nos préoccupations », ajoute Lola Pierrès qui répond aux questions de News Tank.

« Dans les clubs, pratiquement tous les salariés sont en activité partielle » (L. Pierrès, SNAAF)

Comment fonctionne le SNAAF depuis que la France est en confinement ?

Le SNAAF en tant qu'organisation représentative de salariés est très mobilisé en cette période. Nous sommes deux salariées à temps plein, et compte tenu de la fermeture de nos locaux à la FFF (Paris XV^e), nous travaillons à distance.

Les membres de notre Commission exécutive (voir composition ci-dessous), organe dirigeant du SNAAF présidé par Alain Belsoeur, sont par ailleurs consultés sur l'ensemble de nos décisions, mais également plus largement sur la situation à la fois du football professionnel et du football amateur. Patrick Razurel, vice-président du SNAAF siège au Bureau de la LFP qui pilote l'ensemble des actions et réflexions engagées par le football professionnel pour faire face à cette crise sanitaire.

« Les membres de
notre Commission
exécutive sont consultés

« *Nous sommes plutôt bien organisées*

Au quotidien, Agathe Courbebaisse, notre chargée de mission juridique, a en charge la partie conseils aux adhérents (questions, notes d'information). Quant à moi, je

m'occupe principalement du volet collectif à la fois au niveau des entreprises (clubs, instances, Ligues & Districts) et au niveau national. Notre avocat Maître Samuel Chevret nous accompagne également. Les journées sont longues, mais nous sommes plutôt bien organisées.

Au début, nous avons fait le tour des CSE (le Comité Social et Économique est l'instance représentative du personnel qui a remplacé délégués du personnel, Comité hygiène sécurité et

« *Au début, nous avons fait le tour des CSE*

conditions de travail et Comité d'entreprise). Toutes les entreprises devaient avoir mis en place cette nouvelle instance au 31/12/2019. Avec l'UNEP et l'UNECATEF, nous avons travaillé sur cette mise en place depuis le 01/01/2018 dans les clubs, les instances (FFF et LFP), les Ligues, les Districts. Beaucoup de temps y a été consacré entre septembre et décembre 2019, car des élections ont été organisées dans la moitié des clubs durant cette période. Nous sommes bien heureux d'avoir effectué ce travail car le CSE a un rôle central dans cette crise sanitaire. Nous avons ainsi des interlocuteurs privilégiés dans chaque structure, ce qui nous permet de centraliser les informations.

Le Comité social et économique

- Le Comité social et économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise.
- Le CSE doit être mis en place dans les entreprises de plus de 11 salariés.
- Les membres du CSE sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée maximale de quatre ans.
- Ses compétences, sa composition et son fonctionnement varient selon la taille de l'entreprise.
- En raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), l'ordonnance 2020-389 du 01/04/2020 prévoit :
 - la suspension du processus électoral déjà engagé,
 - la possibilité de modifier l'information et la consultation du CSE pour lui permettre d'émettre les avis requis dans les délais impartis,
 - de prolonger les mandats qui arriveraient à échéance.

Service-Public.fr

Comme nous sommes limités en termes de personnel, nous aurions eu du mal à répondre individuellement à toutes les questions qui se posent. Alors que là, il y a eu des consultations CSE dans tous les clubs et on sait à peu près ce qui se passe dans chaque structure

Combien le SNAAF a-t-il d'adhérents ?

« *Environ 500 adhérents*

Environ 500. Nous représentons les salariés administratifs et professions assimilées à la fois du football professionnel et du football amateur (clubs amateurs, Ligues & Districts). Notre

champ est donc assez large car entrent dans ce champ tous les salariés qui ne sont ni joueurs ni entraîneurs.



Le SNAAF en chiffres - © SNAAF

Au niveau des clubs professionnels, nous représentons aussi bien des emplois supports, ces services qu'on retrouve dans toutes les entreprises comme l'administratif, le marketing, le commercial, les finances, etc. que des métiers qui se rattachent au sportif comme les team managers, les intendants, les analystes vidéo, le staff médical etc. Cela représente environ 3 000 salariés, avec un turnover important surtout dans les clubs.



Les administratifs et assimilés du football - © SNAAF

Quel pourcentage de cette population est en chômage partiel ?

Il est tout simplement impossible de répondre à cette question. L'activité partielle, qui est le nom du dispositif mis en place par le gouvernement pour éviter tout licenciement, recouvre deux modalités : aucune activité ou réduction d'horaires. La plupart des clubs ont pris du temps pour analyser l'ensemble de la situation des salariés au regard de cet arrêt d'activité afin de prendre les décisions qui s'imposent et qui doivent être actualisées régulièrement.

En dehors des dirigeants, on pourrait dire que pratiquement tous les salariés sont en activité partielle. Toutefois, même si chaque club est un cas particulier, il y a des services supports dont l'activité est totalement maintenue, comme la comptabilité ou les RH. La plupart des services de communication continuent aussi à travailler, ne serait-ce que pour faire le lien avec les joueurs, avec les supporters...

« L'activité de certains services supports est totalement maintenue »

Je pense notamment à certains services Juridique & RH qui travaillent d'arrache-pied, car dans le domaine juridique, nous nous trouvons face à un contexte tout à fait inédit. C'est un peu déstabilisant : il faut sécuriser absolument le régime, ce qui implique quand même une analyse fine.

Ressentez-vous beaucoup de craintes ou de stress de la part de vos adhérents et plus largement de votre secteur ?

« *Pas d'inquiétudes, car on vit au jour au jour*

Nous sommes déjà dans un climat très anxiogène, bien sûr, à cause de cette pandémie. Il y a donc des craintes liées à cette situation. Autrement, non, il n'y a pas d'inquiétudes, car on vit au jour au jour et il y a ce dispositif d'activité partielle, clairement mis en place pour préserver l'emploi. L'allocation versée par l'État (84 % du salaire net plafonnée à 4,5 SMIC) rend le plus souvent pour nos salariés l'opération neutre pour l'employeur.

Quelle est la mission principale du SNAAF, au cœur de cette crise ?

C'est de maintenir le lien et la proximité avec nos adhérents et l'ensemble des salariés. Ce lien est primordial en période de crise. Pour remplir cette mission, nous travaillons sur plusieurs axes : conseils individuels, informations de nos adhérents, accompagnement de nos élus du personnel et présence politique dans les instances.

Nous avons un peu plus de 220 élus du personnel répartis sur l'ensemble du territoire (dont 160 au sein des clubs pros). Ce nombre très important, c'est aussi ce qui fait la force et la légitimité du SNAAF. Nous échangeons beaucoup avec nos élus du personnel qui nous font remonter les informations. Ces informations, nous les partageons avec nos partenaires que sont l'UNFP et l'UNECATEF. Nous accompagnons ainsi l'ensemble des CSE dans leurs échanges avec leur direction.

« *Un peu plus de 220 élus du personnel répartis sur le territoire*



Je tiens à saluer et remercier d'ailleurs nos élus du personnel qui sont fortement mobilisés en cette période. Qu'ils soient joueurs, entraîneurs ou administratifs, ils ont toutes et tous répondu présents.

Les relations sont donc bonnes entre syndicats salariés. Et avec les syndicats patronaux, Première Ligue et UCPF, comment ça se passe ?

Nous avons toujours eu un dialogue très constructif avec Première Ligue et l'UCPF. En ce moment, nous avons moins de liens directs, car chaque organisation est mobilisée dans l'accompagnement de ses adhérents.

« *Tout le monde travaille en bonne intelligence*

Nous avons, nous aussi, des relations avec les directions, donc tout le monde travaille en bonne intelligence et les informations circulent. La qualité du dialogue social est d'autant plus importante aujourd'hui avec les consultations

obligatoires du CSE, notamment dans le cadre du recours à l'activité partielle ou de la préservation de la santé des salariés.



SNAAF : nos valeurs - © SNAAF

Quelle est la principale difficulté à laquelle vous êtes confrontée aujourd'hui ?

C'est d'appréhender les nouvelles dispositions législatives qui sont vraiment nombreuses. Rien que pour le nouveau régime d'activité partielle, on a eu trois ordonnances, deux décrets et un arrêté, les derniers textes sont tombés il y a quelques jours. La sécurisation juridique est très importante. Cela représente une masse de textes très techniques à assimiler et ensuite à vulgariser. Car plus c'est compliqué, plus la compréhension est difficile et plus cela inquiète les salariés.

« Trois ordonnances, deux décrets et un arrêté pour le régime d'activité partielle »

Quels vecteurs utilisez-vous pour diffuser cette information ?

« Plus le club communique et plus les salariés se sentent considérés »

Nous avons une newsletter mensuelle que nous adressons une fois par mois à nos adhérents. Nous utilisons nos réseaux sociaux (Facebook, Twitter) pour partager les informations. Mais c'est surtout beaucoup de téléphone et de visio. Par ailleurs, nous nous apercevons que plus le club communique et est transparent au niveau des informations transmises à ses salariés et plus les salariés se sentent considérés : il faut vraiment éviter l'isolement et que les salariés puissent poser des questions.

Pour en revenir à la vulgarisation, ce n'est pas toujours simple. Mais dans les structures où il y a des services RH, ça fonctionne plutôt bien. C'est plus difficile souvent dans les plus petites structures : il y a beaucoup de polyvalence, moins de spécialisation.

Le SNAAF fait partie des signataires -avec la LFP, Première Ligue, l'UCPF, l'UNECATEF et l'UNFP- d'un communiqué, publié le 20/04/2020 où on apprend notamment que le SNAAF renonce à une augmentation générale qui était programmée le 01/07/2020 (voir dans l'espace « à lire également »)

...

Effectivement, après consultation de nos dirigeants, nous avons pris la décision de renoncer à une augmentation collective des salaires de 1,5 %, augmentation qui avait été préalablement négociée avec les partenaires sociaux du Football. Nous avons adressé un courrier à l'ensemble des parties prenantes -LFP, Première Ligue, UCPF, FFF, AE2F (Association des Employeurs du Football Français) car ça s'applique aussi au niveau du football amateur- pour les informer de notre décision de renoncer à ces dispositions conventionnelles.

« Nous avons renoncé à une augmentation collective de 1,5 %



Les signataires du communiqué du 20/04/2020 - © D.R.

« Cette décision nous est apparue naturelle

La décision, prise au niveau de notre commission exécutive, a été unanime, Nous sommes un syndicat responsable et cette décision nous est apparue naturelle. Nous sommes conscients de l'impact économique que va avoir cette crise sanitaire et tout le monde est conscient du rôle qu'il peut jouer. Dans ce contexte, l'augmentation collective était malvenue.

Dans le débat sur la suite à donner à la saison 2019-20 qui est suspendue au niveau professionnel, mais aussi du National 1 et de la Division 1 féminine depuis le 13/03/2020, quelle est la position du SNAAF ?

Dans l'idéal, tout le monde souhaiterait que les compétitions puissent aller à leur terme, avec des promotions, des relégations, des titres, etc. Mais est-ce que ce sera possible ? Personne n'a la réponse à ce jour. Donc, ce sont les considérations sanitaires qui vont déterminer ce qu'il est possible de faire ou pas. Attendons d'avoir plus d'éléments concrets.

« Tout dépend de considérations sanitaires

Le SNAAF craint-il que cette crise provoque des licenciements dans les clubs, les Ligues ou les Districts ?

« La crise sanitaire va provoquer une crise économique, tout le monde va être impacté

Aujourd'hui, c'est très prématuré de se poser ce genre d'interrogations. Il est arrivé dans le passé que des clubs soient liquidés sans qu'on s'y attende, après une relégation, par exemple. Il est sûr que la crise sanitaire va provoquer une crise économique et que tout le monde va être impacté. Les clubs de football n'ont plus de recettes, mais continuent à avoir des charges : il y a les aides de l'État, l'activité partielle, les prêts garantis, les reports d'échéances sociales et fiscales... Mais c'est très compliqué d'anticiper et de mesurer les conséquences de la crise en termes d'économie et d'emploi.

J'essaie tous les jours d'être optimiste. Être catastrophiste, ça n'aide personne ! Nous avons des salariés, nous avons des emplois et nous allons tout faire pour défendre ces emplois. Cela fait partie, avec la santé, de nos préoccupations.

Les dispositifs mis en place font en tout cas qu'il n'y a pas eu un seul licenciement à ce jour ?

Pour nous, c'est très clair : les licenciements sont gelés, l'activité partielle a été mise en place pour éviter tout licenciement. La question du licenciement ne se pose pas. Et si cela devait arriver ce serait contestable et contesté ! Mais les employeurs ne sont pas dans cet état d'esprit, ils ont besoin de leurs salariés.



*Les licenciements
sont gelés*